

## Aide financière pour les frais de mutuelle santé

<b>Objectif de l'aide</b>	<b>Soutenir les noiséens pour leur frais de mutuelle santé et favoriser les suivis et soins médicaux</b>
<b>Public éligible (critères cumulatifs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre domicilié à Noisy-le-Roi</li> <li>- Etre de nationalité française ou étrangère en situation régulière sur le territoire</li> </ul>
<b>Nature de l'aide</b>	Sous forme de secours financier versé au demandeur.
<b>Montant de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant variable selon le quotient familial calculé en fonction des ressources (moyenne sur les 3 derniers mois), du nombre de personne composant le foyer, du loyer et des charges locatives.</li> <li>- Le montant de cotisation de mutuelle pris en compte est plafonné par tranches d'âge et fixé chaque année par le Centre Communal d'Action Sociale.</li> </ul> <p>Aide mensuelle versée par trimestre puis réétudiée.</p>
<b>Conditions d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aides sociales du Centre Communal d'Action Sociale présentent un caractère subsidiaire et ne peuvent intervenir qu'après que les aides légales ou de droit commun aient été étudiées et sollicitées (exemple : l'aide à la complémentaire santé des organismes d'assurances maladies)</li> <li>- Avoir un quotient familial inférieur aux quotients fixés chaque année par le CCAS</li> </ul>
<b>Justificatifs à fournir (copies)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité du demandeur</li> <li>- Livret de famille si présence d'enfants fiscalement à charge</li> <li>- Avis d'imposition N-2 (et N-1 dès que disponible)</li> <li>- Justificatifs de l'ensemble des ressources du foyer sur les 3 derniers mois (salaires, indemnités journalières, allocations, pension alimentaire ...)</li> <li>- Dernière quittance de loyer ou dernier relevé de charges de copropriété (seules les charges courantes sont prises en compte)</li> <li>- Relevé de cotisation annuelle de mutuelle santé</li> <li>- RIB</li> <li>- Selon la situation d'autres documents pourront être demandés</li> </ul>



<b>Procédure de demande</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déposer/envoyer la demande et les pièces justificatives, sous enveloppe cachetée, à : Mairie-Service Social- 37 rue André le Bourblanc 78590 NOISY LE ROI</li><li>- Ou adresser la demande et les documents par mail à : <a href="mailto:accueil-social@noisyleroi.fr">accueil-social@noisyleroi.fr</a></li></ul>
<b>Procédure d'instruction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le service social du CCAS étudie le dossier</li><li>- Délai d'étude : 15 jours à compter de la réception du dossier complet</li></ul>